

Nous savons que le service postal est d'une importance vitale pour beaucoup de secteurs économiques, et c'est pourquoi le conciliateur a recommandé et fait observer dans son rapport que la Société des postes n'a pas d'autre solution que de continuer à essayer de distribuer le courrier.

C'est ce que les responsables essaient de faire. Je leur ai demandé de chercher à éviter la violence en toutes circonstances, et ils ont dit qu'ils s'y efforceraient. Je demande aux autres parties de faire de même.

En attendant, encourageons les négociateurs à s'entendre sur une solution, parce qu'à mon avis tout le monde a intérêt à ce que nous ayons pour desservir les Canadiens un service postal efficace et productif.

LA POLITIQUE D'EMBAUCHE DE LA SOCIÉTÉ

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, la fille du candidat libéral aux élections partielles de Saint-Jean s'est vu refuser un emploi par Postes Canada parce qu'elle refusait de signer une déclaration disant qu'elle franchirait les lignes de piquetage.

Le ministre est-il d'accord avec cette politique de Postes Canada, qui oblige les candidats à s'engager par écrit à franchir les lignes de piquetage pour avoir un emploi? Est-ce que c'est équitable? Est-ce cela la justice?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je me demande si le député n'aurait pas intérêt à s'entretenir un peu avec son collègue le député de Papineau au sujet de la position adoptée par le gouvernement vis-à-vis de cette société d'État.

La société d'État s'efforce de s'acquitter de sa mission sociale. Elle cherche à le faire d'une façon non violente mais qui achemine le courrier.

Entre temps, comme je l'ai dit, ils sont à la table en ce moment, à essayer de trouver une solution au différend. J'espère que tous les députés voudront bien favoriser ce processus au lieu d'essayer de lui nuire.

* * *

LA CONSTITUTION

LES DROITS À L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES MINORITÉS

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Comme le sait le premier ministre, le Canada est à la pointe mondiale de la protection des droits des femmes à l'égalité.

Récemment, des avocates du Canada, tout en se félicitant de l'Accord du lac Meech, se sont déclarées très inquiètes de constater que les garanties des droits à l'égalité des femmes et des minorités avaient été négligées dans les amendements Langevin.

Si tel est le cas, les premiers ministres seront-ils disposés à y apporter des améliorations garantissant que les droits à l'égalité des femmes et des minorités prévus aux articles 15 et 28 de la Charte ne seront pas menacés?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il n'y a strictement rien dans l'Accord du lac

Questions orales

Meech qui soit susceptible d'affaiblir ou d'affecter les droits à l'égalité des femmes et des minorités.

Le but de l'exercice était au contraire de renforcer notre pays et, ce faisant, de renforcer les droits des minorités et des femmes dans tout le pays.

ON DEMANDE QUE LES PREMIERS MINISTRES ÉTUDIENT LES DROITS À L'ÉGALITÉ

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, les premiers ministres doivent bien savoir que les amendements Langevin ont négligé les garanties des droits à l'égalité pour les femmes et les minorités prévues par la Charte. C'est une question qui va certainement être posée lors des audiences publiques de cet été.

Puis-je au moins demander au premier ministre, et à tous les premiers ministres d'ailleurs, s'ils sont maintenant prêts à étudier très sérieusement ce problème, afin que les droits des femmes et des minorités ne soient pas affaiblis mais au contraire renforcés?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne conteste nullement le droit de ma collègue à poser une question sur les droits à l'égalité des femmes et des minorités. Si quelqu'un veut poser la question au comité parlementaire, c'est évidemment l'endroit choisi pour le faire.

Ma collègue reconnaîtra certainement que l'Accord du lac Meech ne comprend que des mesures qui contribuent à renforcer l'unité de notre pays. Concrètement, je pense que les actions du gouvernement en matière de promotion des intérêts des femmes dans un but d'égalité, plus, par exemple, l'initiative toute récente prise hier par le gouvernement à la Chambre en matière de promotion des droits des minorités dans le cadre de la Loi sur les langues officielles, sont l'expression d'un engagement profond, durable et je crois bénéfique pour le Canada.

* * *

[Français]

LES DROITS DES FEMMES

LA NÉCESSITÉ DE METTRE À L'ORDRE DU JOUR CERTAINES DISPOSITIONS LORS DE LA PROCHAINE RENCONTRE DES PREMIERS MINISTRES

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Ce dernier a promis aux femmes du Canada de se battre pour leur donner l'égalité et ce n'est pas avec un projet de loi semblable à celui qui a été déposé hier, qu'il va aider les minorités, les femmes, que ces dernières vont être assurées d'avoir leur égalité dans la nouvelle Entente du lac Meech. Alors j'aimerais que le premier ministre nous assure que, dans les prochaines discussions, il va absolument donner les droits aux femmes qui ont été acquis au niveau de la Charte, au niveau de la Constitution, que leurs droits ne seront pas menacés, au même titre que les droits des Indiens et des minorités. Alors est-ce que le premier ministre peut nous assurer que sur l'ordre du jour, lorsqu'il aura une rencontre avec les premiers ministres, on sécurisera la clause 2, et que les clauses 15 et 28 seront assurées pour promouvoir l'enchâssement des droits des femmes au Canada?